

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mars 2019  
Date de convocation 15 mars 2019  
Date d'affichage 15 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 22 mars 2019, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Alain MALLET, Danielle DENIS, Jean François BAILLY Adjoint au Maire, Catherine TAMPERE, Corinne LOTH, Laurence MAUGERY, Julien VIGNOULE, Roselyne LENTE, Benjamin PIRES, Jean Claude BARBERY, Farid BACHIR, conseillers municipaux.

Etait absente excusée : Ophélie VAN ELSUWE-DEHEMCHI

Etaient absents : Marie GAUTHIER, Gaëlle VERITE, Yves DORION, Béatrice LEFEVRE, Philippe BURNER, Christian HUGONET, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM.

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 20 h 15

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 décembre 2018 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Pour :	14

Benjamin PIRES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **1/ COMPTE DE GESTION 2018**

Après avoir vu le budget 2018

Après avoir vu le compte administratif 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan, les titres de recettes, les mandats de paiements,

Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2018, dressé par le receveur pour le budget de la commune est en adéquation avec le compte administratif 2018.

#### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	14

## 2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 de la commune retrace les opérations de dépenses et de recettes de l'exercice 2018. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de **785 701,02 euros** et un excédent d'investissement de **1 362 742,25 euros**.

Le solde des restes à réaliser s'élève à – **560 050 euros**, ce qui porte l'excédent de la section d'investissement à **802 692,25 euros**.

Le Maire quitte la séance pour laisser la présidence à la doyenne de l'assemblée, Danielle DENIS ;

### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	13

## 3/AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14

1/ Après avoir approuvé le Compte Administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement de **785 701,02 euros**,

Considérant que le dit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de l'année d'un montant **580 372,94 euros**,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 qui s'élèvent à **619 190 € en dépenses et à 59 140 € en recettes**

L'excédent global de la section d'investissement s'élève donc à **802 692.25 euros**

2/ Considérant l'excédent de fonctionnement de **785 701,02 euros**, le Maire propose de l'affecter en totalité à la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2019.

### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	14

#### **4/ BUDGET PRIMITIF 2019**

Le budget primitif 2019 de la commune s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **2 671 554 €**, ce qui équivaut au montant du budget 2018.

Cette section dégage un autofinancement de **362 575 €** qui permet d'équilibrer la section d'investissement à **3 267 667€** (y compris les restes à réaliser d'un montant de 619 190 € en dépenses et 59 140 € en recettes).

Le Maire propose d'adopter le budget primitif 2019.

#### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	14

#### **5/VOTE DES TAUX 2019**

Depuis l'année dernière, notre fiscalité a évolué et nous sommes passés en FPU (fiscalité professionnelle unique), c'est pourquoi nous n'avons plus à nous prononcer que sur les taux des taxes d'habitation et foncières.

Le Maire propose de reconduire les taux des années antérieures et de les fixer de la manière suivante :

Taxe d'habitation	16.39
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.86
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74.92

#### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	14

#### **6/SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Ophélie VAN ELSUWE-DEHEMCHI rejoint le Conseil

#### **proposition de répartition des subventions**

<b>Nom de l'association</b>	<b>montant</b>
A.R.A.C	300
U.N.C	300
Les Amis de l'Histoire	500
Athlétique Club ACCLRL	4000
CS Liancourt Rantigny	0

Equilibre et Couleurs Intérieures	0
Flash Club	2500
Football Club Cauffry	2500
Karaté Shotokan Rantigny	700
Le Vairon	100
Les Hérons	0
Si on dansait avec MBM	600
Société de Tir de Rantigny	2000
Union Cycliste Liancourt Rantigny	1500
Volley Ball Rantigny Liancourt	6000
Protection Civile	0
A.L.C.R	
Comité de Jumelage	0
Jardins Familiaux	200
Le Sourire de Rantigny	0
Loisirs Ado Jeunesse	0
Les p'tites mains de Rantigny en fête	0
Merry School	0
Racines	
Rantigny Les Z'Iles	0
Temps Réel	200
Un point c'est tout	0
+2Vie	0
méli mélo les petits points	0
Reiki bien être en Picardie	300
	<b>21700</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
Secours catholique	300
Croix Rouge	300
ADAPEI (Association de Parents, d'Amis et de Personnes Handicapées Mentales)	300
ASDAPA (Association de Services pour l'Aide à Domicile et aux Personnes Agées du Département de l'Oise)	300
Les Resto du cœur	300
Amicale des Sapeurs pompiers de Liancourt	200
animaux sans toit	0
AFSEP ( Sclérose en plaque)	100
le fil d'Ariane	100
APF ( paralysés de France )	100
AFM téléthon	100
ligue contre le cancer	100
ASPOise (association soins palliatifs)	100
	<b>2300</b>
<b>COOPERATIVES ECOLES</b>	
DOLTO	600
CLAUDEL	2000

BERTHELOT	0
	<b>2600</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26600</b>

### Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	15

### 7/ CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SE 60 POUR DES TRAVAUX DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE

Suite à la panne non réparable de la signalisation tricolore, il y a lieu d'envisager des travaux de Signalisation Lumineuse (SLT) - Rues de Liancourt, de Mouy, Parmentier et du 1er septembre à Cauffry.

Le coût total prévisionnel des travaux établi au 8 mars 2019 s'élève à la somme de 45 457,55 € TTC (valable 3 mois)

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Signalisation lumineuse », le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets d'extension, renouvellement, rénovation, mise en conformité et améliorations diverses dans le cadre d'une convention de mandat.

### Le Maire propose de

- **valider** le projet de travaux de Signalisation Lumineuse tel que présenté (Rues de Liancourt, Mouy, Parmentier et 1er septembre) et **demander** au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.
- **accepter** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et **approuver** le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexé à la présente.
- **acter** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **s'engager** à respecter les conditions fixées dans la convention ci-annexée, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux.
- **prendre acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%.
- **prendre acte** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et du solde après achèvement des travaux.

- **inscrire** au budget communal de l'année 2019, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
  - En section d'investissement, à l'article 2315, les dépenses afférentes aux travaux 35 513,71 €
  - En section de fonctionnement, à l'article 6042, les dépenses relatives aux frais de gestion 2 841,10 €
- **l'autoriser** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat.

De plus le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise au taux de 43% ainsi qu'un financement au titre de la DETR à hauteur de 40% de la dépense hors taxe avec une demande de dérogation pour commencement anticipé des travaux auprès de chacun de ces financeurs.

#### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	15

#### **8/VERIFICATION DES COMPTES DE LA SAO PAR LA CRC**

En notre qualité d'actionnaire de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), la commune de Rantigny a été destinataire du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la-dite société, concernant les exercices 2011 à 2016, ainsi que de la réponse apportée par la SAO. Le rapport a été joint à la convocation qui vous a été adressée.

Vu,

- Le code général des collectivités territoriales
- le Code des Juridictions Financières et notamment son article L 243-6

Considérant :

Que la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle de la gestion et des comptes de la SAO pour les exercices 2011 à 2016.

Que la commune de Rantigny est actionnaire de la SAO (pour détenir 1.163 actions sur les 932.100 formant son capital) et a été, à ce titre, destinataire du rapport définitif le 18 février 2019

Que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à débat,

Le Maire propose de prendre acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la société SAO et transmis à la collectivité le 18 février 2019.

#### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15

Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	15

## **9/ VENTE DE LOGEMENTS PAR LE BAILLEUR OISE HABITAT**

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a modifié la procédure de la vente des logements HLM. Désormais le prix de vente des logements sera fixé librement par le bailleur en fonction du prix de vente d'un logement comparable. Le plan d'aliénation du patrimoine immobilier du bailleur sera signé par le Préfet et le bailleur et annexé à la convention d'utilité sociale (CUS) qui est un contrat de programmation de vente établi pour 6 ans.

Le bailleur Oise Habitat nous sollicite afin d'inscrire à leur programme de logements mis à la commercialisation durant la durée de la CUS, la résidence Georgette Lelong, avenue Jean Jaurès.

Le Maire propose d'émettre un avis favorable à l'inscription de la résidence Georgette Lelong à la commercialisation par Oise Habitat pendant la durée de la CUS.

### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes contre	0
Abstention	4 ( mesdames Gaucher, Denis, Maugery, monsieur Mallet )
Votes pour	11

## **10/ BONS NAISSANCE**

Le Maire propose de mettre en oeuvre un partenariat afin d'offrir une prime à chaque enfant né en 2019, et dont les parents sont domiciliés et résidents à Rantigny. Cette initiative est menée avec la collaboration du Crédit Agricole Brie Picardie et permettra le versement d'une prime de 50 € à l'ouverture d'un Livret A pour chaque nouveau-né selon la décomposition suivante - 15 euros à la charge du Crédit Agricole - 35 euros à la charge de la commune.

Le versement sera matérialisé par un bon de naissance remis par la commune aux parents qui pourront alors ouvrir ce livret dans les 1 ans de l'enfant. Le Crédit Agricole avancera et créditera le Livret A de la somme prévue par la commune sur présentation du bon de naissance puis créditera les 15 euros à la charge de l'organisme bancaire dans un délai de 180 jours suivant l'ouverture du livret.

Toute famille désireuse d'ouvrir un livret A dans tout établissement bancaire se verra remettre un bon naissance d'une valeur de 35 euros, utilisable dans un délai d'un an.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier afin d'autoriser la signature de la convention de partenariat ainsi que tous les actes subséquents pour une effectivité au *1er avril* 2019 et pour l'exercice budgétaire 2019.

### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15

Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	15

### **11/ BAPTEME DE BATIMENTS PUBLICS**

Conformément à l'article L2121-29 du code général des collectivités locales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans ce cadre et afin de donner un nom à deux bâtiments publics de notre commune

Le Maire propose de baptiser :

la salle des sports : **Salle des sports Daniel WATELIN** en hommage à ce bénévole qui a œuvré pendant 42 ans pour l'athlétisme et qui a initié des générations de jeunes au sport et à la vie associative.

Le stand de tir : **Stand de tir Michel BANCE** qui fut à l'origine de cet équipement sportif remarquable pour une commune de notre taille et pour saluer l'ensemble du travail accompli durant ses mandatures à la tête de notre commune.

#### **Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	15

### **12/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PARC DE CHEDEVILLE**

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente le rapport annuel 2018 du parc de Chedeville, géré par la communauté de communes et qui nous est transmis pour présentation :

Ce rapport pour l'année 2018 est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21H55**

**DELION Dominique**

**VAN ELSUWE Ophélie**

**BAILLY Jean-François**

**GAUCHER Christine**

**MALLET Alain**

**TAMPERE Catherine**

**AMANAR Aziz**

**DENIS Danielle**

**LOTH Corinne**



**GAUTHIER Marie**

**MOULIOM Sabrina**

**MAUGERY Laurence**

**VIGNOULLE Julien**

**LENTE Roselyne**

**PIRES Benjamin**

**VERITE Gaëlle**

**DORION Yves**

**LEFEVRE Béatrice**

**BARBERY Jean-Claude**

**BURNER Philippe**

**HUGONET Christian**

**BACHIR Farid**

**DOISE Pierre**